



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Ressources Humaines

Pôle Pilotage Performance Prévision

Affaire suivie par : Marie-Line MERCKLING
Poste: 01 39 07 80 19

2011-CG-1-3268

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

MAISON DE L'ENFANCE DES YVELINES : STRUCTURE DES EMPLOIS

Programme : Moyens généraux Maison de l'Enfance des Yvelines	
Données financières	
Montant actualisé	5 716 973 Euros
Montant réalisé	3 118 899 Euros
Montant disponible	2 598 074 Euros
Montant réservé pour ce rapport	677 000 Euros

Dans le cadre de la politique sociale du département, le conseil général s'est prononcé sur la délocalisation du foyer de l'Enfance « Robert Carpentier » (situé à Versailles) sur deux sites, l'un au Pecq, le second à Mantes la jolie. L'objectif consiste à apporter une réponse mieux adaptée aux besoins d'accueil sur le territoire des Yvelines, notamment pour les adolescents.

La restructuration de l'établissement - engagée depuis 2008 et présentée au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Médico-Sociale (CROSMS) le 15 octobre 2009 - se traduit par une augmentation de l'offre d'accueil de 26 places. Son fonctionnement intègre les contraintes réglementaires propres aux établissements d'accueil d'urgence entraînant une modification en termes d'emplois.

L'objet du présent rapport consiste à ajuster le tableau des effectifs par la suppression de l'ancienne structure (134 emplois permanents) et, dans le même temps, par la création de la nouvelle structure (151 emplois permanents) rebaptisée en mars 2011 «Maison de l'enfance des Yvelines». La montée en charge est progressive et ne sera achevée qu'avec l'ouverture des sites de Mantes-la-jolie en 2013. L'unité d'accueil d'urgence des adolescents ouvre en janvier 2012, provisoirement dans les locaux laissés vacants au foyer Robert Carpentier et ce, suite au départ de la pouponnière au domaine de Grandchamp situé au Pecq.

Cette opération aboutit à la création nette de dix-sept emplois dont 1 à temps non complet (50%). En année pleine, le coût est estimé à 677 000 euros.

Structure antérieure :

Corps	Catégorie	Indice brut	Nb
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SOCIAL	A	500-HEB	1
ATTACHE D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE	A	379-966	1
CADRE SOCIO EDUCATIF HOSPITALIER	A	430-780	4
PUERICULTRICE HOSPITALIER	A	368-685	3
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF HOSPITALIER	B	322-638	17
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS HOSPITALIER	B	322-638	17
EDUCATEUR TECHNIQUE HOSPITALIER	B	322-638	1
PERSONNELS INFIRMIERS HOSPITALIERS	B	350-660	2
MONITEURS EDUCATEURS HOSPITALIERS	B	285-544	1
SECRETAIRE MEDICALE HOSPITALIERE	B	306-612	3
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER	C	297-479	6
AIDES SOIGNANTS ET AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES	C	297-479	49
AGENT DE MAITRISE HOSPITALIER	C	299-499	1
PERSONNELS OUVRIERS HOSPITALIERS	C	297-499	28
Total			134

Structure nouvelle :

Corps	Catégorie	Indice brut	Nb
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SOCIAL	A	500-HEB	2
CADRE SOCIO EDUCATIF HOSPITALIER	A	430-780	4
PSYCHOLOGUE HOSPITALIER	A	379-966	2
PUERICULTRICE HOSPITALIER	A	368-685	4
ADJOINT DES CADRES HOSPITALIER	B	306-612	1
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF HOSPITALIER-EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS HOSPITALIER	B	322-638	60
PERSONNELS INFIRMIERS HOSPITALIERS	B	350-660	2
PSYCHOMOTRICIENNE HOSPITALIERE 50%	B	322-568	1
SECRETAIRE MEDICALE HOSPITALIERE	B	306-612	5
ADJOINT ADMINISTRATIF HOSPITALIER	C	297-479	6
AIDES SOIGNANTS ET AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES	C	297-479	29
AGENT DE MAITRISE HOSPITALIER	C	299-499	1
PERSONNELS OUVRIERS HOSPITALIERS	C	297-499	34
Total			151

Pour permettre l'adéquation des moyens aux besoins de la Maison de l'enfance des Yvelines, l'ensemble de ces emplois est ouvert en matière de recrutement à la fonction publique hospitalière et à la fonction publique territoriale (hormis le directeur d'établissement social dont le statut relève uniquement de la fonction publique hospitalière).

L'incidence financière correspondant aux créations d'emplois est de 677 000 euros en année pleine. Les crédits inscrits au BP 2011 – article 64111 – permettent d'assurer l'augmentation progressive des dépenses de personnel pour l'année en cours.

Si ces dispositions recueillent votre accord, je vous propose la délibération suivante :